

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 janvier 2026

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt et unième jour de janvier deux mille vingt-six (21/01/2026) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin;
Monsieur Jean Goulet, maire de Saint-Tite;
Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville;
Monsieur Claude Trudel, maire de Trois-Rives.

Étaient absents :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Alain Richard, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;

Formant ainsi quorum sous la présidence de monsieur Marcel Picard, préfet suppléant et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le préfet suppléant, monsieur Marcel Picard, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

En vertu du règlement 2024-197 sur la régie interne des séances du conseil, la MRC procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible demain sur le site Internet de la MRC. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct. Il y a une exception pour les représentants des médias, qui sont :

- Monsieur Matthieu Max-Gessler du Nouvelliste;
- Monsieur Stéphane Laroche de l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux;

Adoption de l'ordre du jour

Re 26-01-01

Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025;

4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Confirmation d'embauche au poste de coordonnateur en transport;
7. Confirmation d'embauche au poste de coordonnatrice au développement socioéconomique et responsable du FRR – Volet 2;
8. Nomination sur divers comités;
9. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2– Développement territorial:
 - i. Approbation de signer un avenant pour l'entente en entrepreneuriat;
 - ii. Autorisation de signer un avenant pour le PDAAM;
10. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
11. Participation à la Tournée Arts et Terroir Mauricie;
12. Offre de service de la Firme Catapulte;
13. Cour municipale : Adhésion à l'entente concernant la traduction des décisions;
14. Adoption du règlement numéro 2025-202 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation;
15. Avis d'intention – Déclaration de compétence sur tout le domaine du transport collectif de personnes;
16. Suivi du Projet Mauricie de TES Canada;
17. Affaires nouvelles;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 26 novembre 2025 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 26-01-02

Monsieur Claude Trudel, maire de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (8 semaines)	324 309.55
--	------------

Déplacement des employés (es)	5 567.70
--------------------------------------	----------

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	270.21
Hydro-Québec	1 916.50
Desjardins frais de paie	520.14
Desjardins assurances collectives	35 903.19
Servitech	5 727.07
Enercycle	244 196.23
RREMQ	20 899.09
Fournitures de bureau Denis	107.03
Microgest Informatique	24 574.35
Boulangerie Germain	1 793.74
Brûlerie Mékinoise	111.80
Chez Jacob	635.53
Petite caisse	790.65
Coefficient RH	448.40
Morin Consultants	5 346.34
PG Solutions	262.14
FQM	4 532.30
Beauclair Environnement	41 722.55
Xerox Canada Ltée	1 024.10
Excavation Mékinac Enr	19 833.19
Direction de la Gestion de l'information foncière	546.00
Gilles Gauthier	250.00
Distribut'eau plus	90.00
COMBEQ	436.91
COOP Novago	121.73
Les Entreprises André Baker	2 759.40
Bleu Forêt	5 633.78
CARRA	404.09
RL Distributeur	48.60
Club de ski de fond le Sillon	175.00
Vecteurs 5	5 505.00
ESRI Canada	24 857.60
Marché St-Tite	315.68
AGRCQ	488.64
Fudjitsu conseil	410.71
Visa :	
Espace Mékinac	132.22
Déplacement et congrès	157.04
Informatique	208.88

Pièces et accessoires	1 453.56
Projet vitrines	187.65
Comité social à rembourser	43.10
Registre foncier	4.00

Total fournisseurs : 454 844.14

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	1 196.48
-------------------------------	----------

Total Rénovation : 1 196.48

Service développement économique

Espace Muni (MAE)	91.98
Zélia Galerie (MAE)	223.90
Boutique G.M. (Mékiplastres)	160.00
Brûlerie Mékinoise (Mékiplastres)	1 480.00
Zélia Galerie (Mékiplastres)	160.00
Ferme Galyco (Mékiplastres)	80.00
Au brin de Laine Plus (Mékiplastres)	160.00
Tissus et décor Martine Richard (Mékiplastres)	300.00
Boutique Confort Élégance (Mékiplastres)	1 000.00
Boutique beauté West (Mékiplastres)	80.00
Chez Julie Bistro Gourmet (Mékiplastres)	540.00
Boulangerie Germain (MAE)	615.00
Dominique Lemay (projet vitrines)	1 350.00
Julie Beauchemin (projet vitrines)	450.00
Le Mercier (projet de Noël)	16 153.99
Pixel et Grafik (projet de Noël)	342.50
AGA St-Tite	50.00

Total SDE : 23 237.37

FLI-FLS

ACCEO -Transphere FLI	200.04
ACCEO -Transphere FLS	177.99
ACCEO -Transphere FLI COVID	98.53
Enveloppes Universelles FLI	75 750.00
Enveloppes Universelles FLS	75 750.00
CTAM - FLI	85 200.00
CTAM - FLS	85 200.00
Jurismédia Inc.	1 309.28

Total FLI-FLS : 323 685.84

Promotion touristique

Lignée RR2	110.31
Tourisme Mauricie	1 574.88
Rum & code	2 561.07

Total tourisme : 4 246.26

Espace Mékinac

Retour à la Terre	156.84
-------------------	--------

Total EM : 156.84

Accueil et nouveaux arrivants

CTAM	856.86
Partenaire Action Jeunesse Mékinac	1 712.19
Maison des familles de Mékinac	2 288.03
Le Fer à Pain	400.00
Emmanuelle photographe	373.67

Total Accueil : 5 630.75

Communauté entrepreneuriale de Mékinac

Boutique Fleurs de Lys	547.28
Escouade Inépendanse	275.94
Ôze publicité	146.60
Emmanuelle photographe	373.67
Chez Jacob	109.00

Total CEM : 1 452.49

Loisirs et culture

Maison des familles de Mékinac	23 413.87
--------------------------------	-----------

Total loisirs-culture : 23 413.87

Fonds région ruralité volet 2

Municipalité de St-Séverin	103 000.00
Municipalité de Trois-Rives	80 667.00
Enveloppes Universelles	20 000.00
SAMBBA	7 000.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	30 000.00

Total FRR2 : 240 667.00

Fonds région ruralité volet 3

Absolu	862.31
--------	--------

Total FRR3 : 862.31

Fonds région ruralité volet 4

Municipalité de St-Séverin	98 606.00
Municipalité de Ste-Thècle	167 815.75
Municipalité de Trois-Rives	100 000.00
Mis-Mek Communautaire	32 494.00

Total FRR4 : 398 915.75

Plan de communication

Icimédias	1 378.55
-----------	----------

Total plan de comm : 1 378.55

Cour municipale

Purolator	15.87
Gauthier Montpetit	123.33
ACCEO Transphere	60.98
Éditions SR Inc.	1 155.50
SAAQ	220.80
Carpentier huissiers de justice	313.86
Lambert Therrien avocats	4 656.48

6 546.82

Baux de villégiature

Association des propriétaires Rive Ouest St-Maurice	40 000.00
---	-----------

Municipalité de Grandes-Piles	11 900.00
Harnois Énergies	224.33
Municipalité de Trois-Rives	71 100.00

Total Baux : 123 224.33

Grand total : 1 939 336.05

TNO Mékinac

Association des propriétaires Rive Ouest St-Maurice	10 000.00
9413-1778 Québec Inc.	1 579.29

Total TNO : 11 579.29

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	17.27
Ville de St-Tite	35.00
MGEF	488.64

Total PIR : 540.91

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 577.12

Rémunération des maires 9 500.01

Fournisseurs de biens et services

Telus Mobilité	93.22
Telus Québec	435.69
Distribut'eau Plus	102.00
Protection incendie Péri-Tech	252.38
Xerox Canada	207.58
M.S. l'artisan	885.30
Microgest Informatique	4 906.68
Carra	808.18

Ass des évaluateurs municipaux du Québec	114.98
Bad Boy Design	531.18
Centre de services scolaire de l'Énergie	6 192.81
Les Entreprises Denis Samson Inc.	171.50
Étienne Boisvert photographe	3 152.61
Direction de la Gestion de l'information foncière	420.00
Acc d'alarme et d'incendies Idée Fil	179.36
9153-5773 Québec Inc.	1 379.70
Petite caisse	486.25
Domaine Tavibois	119.01
Quadiant Canada Ltée	3 449.25
Hydro-Québec	2 686.09
Visa :	
Informatique	3 765.70
Registre foncier	1.00
Déplacements	1 888.27
Espace Mékinac	132.22
Comité social à rembourser	43.10
Pièces et accessoires	56.06
Publicité	49.54
PG Solutions	92 780.22
Festival Western	804.82
CCG	3 664.83
Centre bureautique Mauricie	466.15
Boulangerie Germain	183.50
Enercycle	60.00

Total Fournisseurs de biens et services: 130 469.18

Service de développement économique

Brûlerie Mékinoise (Mékiplastres)	1 440.00
Boutique beauté West (Mékiplastres)	180.00
Boutique G.M. (Mékiplastres)	220.00
Boutique équestre St-Tite (Mékiplastres)	540.00
Boutique confort Élégance (Mékiplastres)	640.00
Au Brin de Laine Plus (Mékiplastres)	60.00
Boulangerie Germain (Mékiplastres)	1 840.00
Belle et mode Éco (Mékiplastres)	40.00
Belle à croquer (Mékiplastres)	3 420.00
G.A. Automobile (Mékiplastres)	180.00
Restaurant Au Petit Palace (Mékiplastres)	2 280.00
À la Fût (Mékiplastres)	1 520.00
Ferme Fraga (Mékiplastres)	280.00

Distrist Spa Urbain (Mékiplastres)	540.00
D.H. Électronique (Mékiplastres)	60.00
Café aux cinq soeurs (Mékiplastres)	6 160.00
C'est Chic et recycle (Mékiplastres)	20.00
Bistro La Vieille Banque (Mékiplastres)	840.00
Toilettage Rock & Dogs (Mékiplastres)	640.00
Bulbi-Serres (Mékiplastres)	80.00
Meubles Jacob (Mékiplastres)	40.00
Maison M. Bussièrès (Mékiplastres)	800.00
M.S l'Artisan (Mékiplastres)	180.00
Les Équipements Beaver (Mékiplastres)	680.00
Microgest Informatique (Mékiplastres)	80.00
J.M. Sports (Mékiplastres)	120.00
Ferme Galyco (Mékiplastres)	220.00
Tissus et décor Martin Richard (Mékiplastres)	140.00
Zélia Galerie d'art (Mékiplastres)	180.00
Toilettage Tom et Caro (Mékiplastres)	320.00
Teintures et calfeutrant St-Tite (Mékiplastres)	100.00
Ôze publicité	388.05
Le Mercier	62.09
ADDELQ	862.31
Rum & Code (bornes)	465.65
Femmes de Mékinac (plan de comm)	40.00
Daniel Beaupré (vitrines)	150.00
Ministère de L'Économie de l'Innovation et de l'Énergie	66 501.00
Total SDE :	<u>92 309.10</u>

Accueil et nouveaux arrivants

Metro	28.33
Brûlerie Mékinoise	38.74
CPE Les Soleils de Mékinac	555.05
Ensemble pour le respect de la diversité	1 637.20
Total accueil :	<u>2 259.32</u>

Espace Mékinac

9149-7818 Québec Inc.	143.72
Aline Ménard	20.00
Ferme des 7 générations	96.00
Ferme Fraga Inc.	81.60
Tissus et décor Martine Richard	202.36
Total EM :	<u>543.68</u>

Fonds Région Ruralité 2

Conseil culture communications de la Mauricie	850.00
IDÉ Trois-Rivières	11 000.00
Table des Élus de la Mauricie	7 800.00

Total FRR2 : 19 650.00

Baux de villégiature

Remb bail trop payé 0041_18_0934	477.00
Municipalité de Ste-Thècle	35 600.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	31 400.00
Association Nature	98 575.00
Zec Gros-Brochet	59 500.00

Total Baux : 225 552.00

Cour Municipale

Ministre des Finances	30 252.00
BAVAC	5 636.00
Carbonneau Laliberté Proteau	261.79
Denis Carpentier	400.00
SAAQ	344.96
Indemnité de témoin 000001241	101.76
Indemnité de témoin 000001246	101.76
Indemnité de témoin 807524349	92.34
Carpentier huissiers	1 452.96
PG Solutions	10 321.03

Total Cour : 48 964.60

Grand total : 529 825.01

TNO Mékinac

9413-1778 Québec Inc.	1 599.43
-----------------------	----------

Total TNO : 1 599.43

Parc Industriel Régional

DMT arpenteurs-géomètres	2 007.63
--------------------------	----------

Hydro-Québec	17.85
MGEF	1 609.65

Total PIR : 3 635.13

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 26-01-03

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 janvier 2026 totalisant la somme de 2 469 161.06 \$ pour la MRC, 13 178.72 \$ pour le parc industriel régional et 4 176.04 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La directrice régionale, Flavie Armand nous informe concernant le renouvellement de l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Martin Marcouiller de l'UPA Mauricie demande que l'entretien des bandes riveraines soit admissible dans notre PDZA et de prévoir un mécanisme de soutien financier;
- Résolution 2025-12-3841 de la MRC Arthabaska concernant les enveloppes budgétaires des subventions relative au transport collectif;

Modification des enveloppes budgétaires des subventions relatives au transport collectif – prise de position par le conseil

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite s'inspirer d'une initiative existante mise en œuvre par la MRC Arthabaska;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a offert le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2028 déposé le 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce programme représente la principale source de financement du volet collectif régulier de Corporation de Transport adapté de Mékinac (CTAM);

CONSIDÉRANT qu'il est porté à l'attention du Conseil que la nouvelle mouture du PADTC 2025-2028 prévoit une limite d'hausse de financement dans toutes les enveloppes développement et bonification de 4% à 5%;

CONSIDÉRANT qu'il est porté à l'attention du Conseil que la nouvelle mouture du PADTC 2025-2028 nous permet d'estimer une diminution de 35% des fonds versés du MTQ.

CONSIDÉRANT que l'enveloppe de maintien ne pourra pas excéder le montant statué en 2025, malgré des hausses annuelles de fonctionnement inévitables;

CONSIDÉRANT que cette situation se traduira par une révision importante des prévisions budgétaires des services de transport partout au Québec, limitant nécessairement l'élan de développement de l'offre de service sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC est en processus de déclaration de compétence en transport adapté sur l'ensemble de son territoire et en transport en commun et que ces coupures pourraient mettre en péril le développement du transport en commun dans la région;

Re 26-01-04

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

D'appuyer la MRC d'Arthabaska dans ses revendications;

QUE le Conseil souligne l'impact financier important de ces coupures à la mise sur pied du Service de transport adapté et en commun de la MRC de Mékinac;

QUE le Conseil dénonce et prends nettement position à l'encontre de ces coupures aux subventions en transport collectif;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour supporter le développement du transport en commun, notamment en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques des communautés;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Jonatan Julien, au premier ministre du Québec M. François Legault à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et ministre de l'Éducation, à M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie et ministre du Travail et à Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice.

- Résolution AG-190-10-2025 de la MRC Abitibi, et 2025-11-13880 de la MRC de Montcalm en appui à la nôtre, 25-08-183, concernant le programme d'adaptation de domicile;
- Résolution R619-16-12-25 de la Ville de Shawinigan adoptant le projet de règlement SH-777;
- Lettre de remerciement d'Appartenance Mauricie pour notre appui au Calendrier historique 2026;

Dépôt de la correspondance

Re 26-01-05

Monsieur Claude Trudel, maire de Trois-Rives, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Confirmation d'embauche au poste de coordonnateur en transport

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la coordinatrice en transport;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer durant son absence;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 8 décembre dernier;

Re 26-01-06

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Guillaume Roy au poste de coordonnateur en transport, et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et ce, rétroactivement au 13 janvier 2026.

Confirmation d'embauche au poste de coordonnatrice au développement socioéconomique et responsable du FRR – Volet 2

CONSIDÉRANT le congé maladie de la coordonnatrice au développement socioéconomique et responsable du FRR – volet2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 8 décembre dernier;

Re 26-01-07

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Véronique Perron au poste de coordonnatrice au développement socioéconomique et responsable du FRR – volet2, et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et ce, rétroactivement au 19 janvier 2026.

Nomination sur divers comités

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir et nommer les personnes qui siégeront sur différents comités et organisations;

Re 26-01-08

Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer les représentants, tels que décrits ci-après :

COMITÉS MRC

Comité administratif de la MRC (art 123 Code municipal)

Caroline Clément, préfète (d'office)
Marcel Picard, préfet suppléant (d'office)
Jean Goulet, maire de Saint-Tite
Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables
Michel Tremblay, maire d'Hérouxville

Comité sécurité publique (loi sur la police art.78)

Caroline Clément, préfète (d'office)
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle
Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables
Jean Goulet, maire de Saint-Tite
Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe
Nathalie Groleau, directrice générale, à titre de personne-ressource

Comité de sécurité incendie

Président de la Régie des incendies Centre Mékinac

Président Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice
Représentant SISEM)
Directeur de la Régie des incendies Centre Mékinac
Directeur de la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice
Directeur du SISEM
Responsable du schéma de couverture de risque à la MRC de Mékinac (Eric Piché)
Représentant des directeurs généraux
Jean Goulet, maire de Saint-Tite, représentant des élus;

Société d'infrastructures de Mékinac (SIM)

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle
André Carignan, maire de Saint-Séverin
Jean Goulet, maire de Saint-Tite, substitut

Comité d'investissement commun (CIC)

Caroline Clément, préfète
Michel Tremblay, maire d'Hérouxville

Comité recommandations Fonds Régions et Ruralité (FRR-Volet 2)

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Comité de vitalisation FRR-Volet 3

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Comité signature innovation

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe
André Carignan, maire de Saint-Séverin

Comité culturel

Caroline Clément, préfète
Jean Goulet, maire de Saint-Tite

Bureau des délégués

Michel Tremblay, maire d'Hérouxville
André Carignan, maire de Saint-Séverin
Claude Trudel, maire de Trois-Rives
Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, substitut
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle, substitut
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Comité consultatif agricole

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle
Jean Goulet, maire de Saint-Tite
André Carignan, maire de Saint-Séverin
Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, substitut

Comité de suivi du PDZA

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle
Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe

Jean Goulet, maire de Saint-Tite

Comité MRC Ami des enfants

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles

Comité d'aménagement

Caroline Clément, préfète

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe

Comité de démolition

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables

Claude Trudel, maire de Trois-Rives

Comité de suivi du plan d'action en matière d'accueil et d'intégration et analyse des appels de projets volet interculturel

Caroline Clément, préfète

Comité transport

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Comité ressources humaines

Caroline Clément, préfète

Michel Tremblay, maire d'Hérouxville

Groupe de travail énergies renouvelables

Caroline Clément, préfète

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Michel Tremblay, maire d'Hérouxville

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe

André Carignan, maire de Saint-Séverin

Comité de l'entente

Caroline Clément, préfète

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Jean Goulet, maire de Saint-Tite

AUTRES COMITÉS

Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM)

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Bassin versant du St-Maurice (BVSM)

Claude Trudel, maire de Trois-Rives

Agence de mise en valeur des forêts privées (AMFM)

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe
Louis Filteau, directeur à l'aménagement (Substitut)

Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA)
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM)
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Comité directeur de la rivière St-Maurice
Caroline Clément, préfète

ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT

Comité directeur en développement social (Consortium en développement social de la Mauricie)
André Carignan, maire de Saint-Séverin

Comité directeur de l'économie sociale (Pôle d'économie sociale)
André Carignan, maire de Saint-Séverin

Comité directeur en entrepreneuriat (développement Mauricie)
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)
André Carignan, maire de Saint-Séverin

Comité directeur en environnement et développement durable (Conseil régional en environnement de la Mauricie)
Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles

Comité directeur en culture (culture Mauricie)
Nathalie Groleau, directrice générale

Comité directeur en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (Table de concertation des femmes de la Mauricie)
Caroline Clément, préfète

COMITÉS TECHNIQUES

Comité de concertation du BVSM
Éric Piché, aménagiste adjoint
Christine Demers, coordonnatrice en aménagement du territoire

Comité technique (SAMBBA)
Christine Demers, coordonnatrice en aménagement du territoire
Éric Piché, aménagiste adjoint

Table de concertation régionale de la (CAPSA)
Christine Demers, coordonnatrice en aménagement du territoire

Éric Piché, aménagiste adjoint

Comité consultatif en entrepreneuriat

Mélissa Hamelin, conseillère en entreprise

Table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT)

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

Comité consultation régional de la réserve du St-Maurice

Nathalie Groleau, directrice générale

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

Comité technique de la rivière St-Maurice

Nathalie Groleau, directrice générale

FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR)

Volet 2 – Développement territorial : Autorisation de signer un avenant pour l'entente en entrepreneuriat

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025;

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant a été signé par la MRC de Mékinac 14 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 13 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que le comité directeur de l'Entente a proposé la prolongation de l'entente jusqu'en décembre 2026 afin d'assurer la pleine réalisation des objectifs initiaux et la consolidation des actions territoriales et régionales;

CONSIDÉRANT que la prolongation proposée ne requiert aucune contribution supplémentaire des parties et vise uniquement à maximiser l'utilisation des sommes déjà allouées;

Re 26-01-09

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser, madame Caroline Clément, préfète à signer le deuxième avenant à l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025.

Volet 2 – Développement territorial : Autorisation de signer un avenant pour le PDAAM

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027, entrée en vigueur le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 15 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ souhaite modifier sa contribution financière pour les années 2025-2026 de l'Entente afin de soutenir davantage d'initiatives dans la région;

CONSIDÉRANT que la proposition d'avenant ne requiert aucune contribution supplémentaire de la MRC de Mékinac;

Re 26-01-10

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser, madame Caroline Clément, préfète à signer le premier avenant à l'entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027.

Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 19 janvier 2026, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2027 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 développement territorial;

Re 26-01-11

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les recommandations du CIC pour le dossier suivant :

Transfert des prêts d'Alimentation BG inc. à Charles-David Gagnon :

FLI : 21 454.21 \$

FLI Relève : 28 472.05 \$

FLS : 21 703.49 \$

Participation à la Tournée Arts et Terroir Mauricie

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2026 aura lieu la quatrième édition de la Tournée Arts et Terroir Mauricie;

CONSIDÉRANT que la tournée est un mélange entre route des arts et itinéraire gourmand;

CONSIDÉRANT que les retombées pour nos entreprises sont très positives et a un effet rassembleur et structurant qui permet de bonifier l'offre touristique en Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 12 500 \$ a été réservée au budget de la planification touristique 2026 pour le soutien de cet événement;

Re 26-01-12

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Josée Beaudoin, conseillère au développement de l'offre touristique de participer à l'organisation de l'évènement et d'investir une somme pouvant aller jusqu'à 12 500 \$ provenant du budget de la planification touristique 2026.

Offre de service de la Firme Catapulte

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite continuer à bénéficier d'un accompagnement en matière de communication, de relations publiques et de relations gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition de service de la firme Catapulte;

Re 26-01-13

Monsieur Claude Trudel, maire de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'entente avec la firme Catapulte pour une banque de 50 heures d'accompagnement totalisant un montant de 14 250 \$ avant les taxes applicables.

Cour municipale : Adhésion à l'entente concernant la traduction des décisions

CONSIDÉRANT l'Entente concernant la traduction des décisions intervenue le 5 septembre 2025, entre la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales, en collaboration avec le Bureau de la juge municipale en chef;

CONSIDÉRANT que cette entente détermine les droits et obligations relativement aux services de traduction des décisions de l'anglais vers le français à réaliser par SOQUIJ, à la demande d'une cour municipale;

CONSIDÉRANT que pour être assujetties aux conditions et modalités de cette entente, les cours municipales doivent y adhérer selon le formulaire prescrit à l'Annexe A de l'Entente, par résolution du conseil de la MRC de Mékinac;

Re 26-01-14

Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la cour municipale de la MRC de Mékinac à adhérer à l'Entente concernant la traduction de décisions conclue avec la Société québécoise d'information juridique, par la signature du formulaire d'adhésion (Annexe A de l'Entente) et d'autoriser Julie Bordeleau, greffière de la Cour à signer ledit formulaire.

Adoption du règlement numéro 2025-202 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation

ATTENDU que la procédure de révision administrative prévoit, un recours devant le tribunal administratif du Québec (TAQ) doit être précédé d'une demande de révision adressée à l'organisme municipal responsable de l'évaluation;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) l'évaluateur saisi d'une demande de révision doit vérifier le bien-fondé de la contestation, et doit, avant l'expiration du délai prévu à l'article 138.4 de ladite Loi, faire, au demandeur, une proposition écrite de la modification au rôle ou l'informer par écrit qu'il n'y a aucune modification à proposer, et doit motiver sa décision;

ATTENDU que l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) permet à l'organisme municipal responsable de l'évaluation d'adopter un règlement pour obliger le dépôt d'une somme d'argent en même temps que la demande de révision le concernant, et pour fixer un tarif à cet effet;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 26 novembre 2025 ;

Re 26-01-15

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le règlement 2025-202 soit adopté, tel que présenté

Avis d'intention – Déclaration de compétence sur tout le domaine du transport collectif de personnes

CONSIDÉRANT l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) qui permet à une MRC, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard de tout ou partie de l'un ou l'autre des domaines qui y sont prévus, notamment dans le domaine du transport collectif de personnes, et ce, à l'égard d'une ou de plusieurs municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 678.0.2.9 du *Code municipal* spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la MRC, de déclarer sa compétence, sans droit de droit de retrait tel que l'y autorisent les articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal*, et ce, à l'égard de tout le domaine de la compétence lié au transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette déclaration de compétence, la MRC possédera alors, aux fins de cette compétence, tous les pouvoirs de toute municipalité locale à l'égard de laquelle elle a déclaré sa compétence, à l'exception de celui d'imposer des taxes, et ce, conformément à l'article 678.0.3 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter un règlement de déclaration de compétence, la MRC doit adopter une résolution annonçant son intention de le faire et la transmettre à toutes les municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du *Code municipal*, le greffier ou greffier-trésorier de chaque municipalité locale déterminée par la déclaration de compétence, doit transmettre à la MRC, au plus tard le 60^e jour qui suit à notification de la résolution, les informations prévues à l'article 678.0.2.3 du *Code municipal*;

Re 26-01-16

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

QUE le conseil de la MRC annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales de son territoire à l'égard de tout le domaine de la compétence lié au transport collectif de personnes (incluant, sans s'y limiter, un service municipal de transport en commun et le service municipal de transport adapté);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC afin que ces dernières transmettent à la MRC les informations requises à l'article 678.0.2.3 du *Code municipal*.

Suivi du Projet Mauricie de TES Canada

Monsieur Marcel Picard, préfet suppléant, fait un bref compte-rendu des dernières actions réalisées par la MRC.

Questions de l'assemblée

Environ une cinquantaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 26-01-17

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet suppléant

Greffière-trésorière